

ÉDITIONS GALAAD

Inquisitiô

(Le message des trois anges) tome II

*La réalité de l'attaque de la petite corne de
Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps
de la prophétie. Partie historique*

(Version revue et complétée – réédition)

**Livret 4 : Esquisse de carrière, philosophie de vie et
oppression discriminatoire**

*1^{re} édition collector : l'Amour des Cieux
pour le salut du peuple chrétien*

IMPORTANT :

Livre gratuit ne peut être vendu.

Kenny Ronald MARGUERITE

Table des matières

° 1 – Présentation des livrets.....	6
..... 1.1. Contenu des livrets :	
.....	11
° Héritage de sang et d'infamie.....	13
° 2 – Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire.....	14
° 3 – Une lumière pour l'avenir.....	34
° 4 – Présentation du livre "Inquisitiô (Le message des trois anges) tome III, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique"	51

Remerciements à mon amie Mme Nicole MARIE-LOUISE

Avant de vous parler d'elle, j'aimerais vous inviter à faire un arrêt afin de vous présenter une réalité qui est directement liée au texte de [*Romains 13 verset 7*].

Ce texte nous invite, entre autres, à rendre l'honneur à qui il doit revenir. Sur la base de ce texte, je m'en vais vous parler de mon amie Nicole, et pour ce faire, je vous dirais qu'elle a collaboré à tous mes livres, dont celui-ci, en donnant une forme à mes mots et en magnifiant mes idées sans les altérer.

C'est elle qui donne un sens à mes idées et parvient à retranscrire fidèlement ma pensée en lui donnant un ton plus léger.

Pourtant, elle a œuvré, et œuvre encore, tout en sachant que ces livres seront offerts gratuitement au format numérique.

L'aide précieuse qu'elle m'apporte n'est donc pas intéressée, car elle agit uniquement par amour de Dieu, par passion pour l'écriture et pour me soutenir.

En retour, pour tout ce temps accordé gracieusement, je vous demande de la porter, ainsi que sa famille dans la prière et que votre bénédiction leur soit accordée, au nom puissant de Jésus-Christ notre Seigneur et maître.

**Hommage à ma mère,
Mme Jenny Christina MARGUERITE,
née PIERRE à Castries SAINTE LUCIE**

A toi qui m'as donné la vie. A toi qui m'as couvert de ton amour inconditionnel à tous les instants. Aujourd'hui, tu n'es plus là, ma petite maman chérie, le Seigneur t'a rappelée à lui. Je veux dédier ce livre à ta mémoire.

Je garde de toi l'image d'une femme déterminée, d'une "lionne", cependant tu étais aussi pleine de douceur et l'abnégation était ta seconde nature. Tu étais une artiste née, transformant les moindres choses en des œuvres admirées de tous.

Toujours enjouée, tu insufflais la joie et la bonne humeur à ceux que tu croisais. Pleine de bienveillance, tu étais toujours prompte à apporter ton secours en cas de tristesse et de découragement. S'il fallait égréner toutes tes qualités, il me faudrait des pages.

Pour tout résumer, je te comparerais à un astre radieux en ce monde. Tu seras, je le crois, en Jésus-Christ, une étoile édénique et éternelle. Tes oeuvres de miséricorde, si nombreuses, sont en conformité avec [Jacques 2 versets 12-13], le garant de ta vie éternelle en Jésus-Christ.

Puissions-nous tous, nous inspirer de la vie de ma maman afin de ne pas avoir à rougir quand notre dernière heure arrivera, et quand nous devons nous présenter devant notre créateur ! J'ai foi qu'au retour de Jésus, ma petite maman chérie se réveillera scellée par le Saint Esprit. Ma grande espérance est une vie éternelle auprès de Christ.

Puisse le Seigneur te bénir ma tendre maman et te rendre au centuple tout ce bien que tu as semé sur la terre, en t'accordant dans son royaume à venir, pendant les siècles d'éternité, une place d'honneur. Ma petite maman chérie, je t'aime et que je t'aimerai éternellement en Jésus-Christ.

ÉDITIONS GALAAD



*La culture est le levier permettant
aux Hommes de prétendre à
l'excellence.
Ne la négligeons pas.*

(De plume et d'action)

Copyright © 2023 ÉDITIONS GALAAD
Californie 97232 Le LAMENTIN (MARTINIQUE)
<http://kenny-ronald-marguerite.com>

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits
et responsable du contenu de ce livre.

1 Présentation des livrets

Pour introduire ce livre, je vous dirais que dans ces lignes vous allez découvrir l'une des entités les plus puissantes et sanguinaires que la terre ait portée, et porte encore.

Cet être inique a fait, en toute impunité couler, durant des siècles, des fleuves de sang, d'une myriade de martyrs, pour la raison suivante, celle de rejeter son dogme pour n'observer que la parole de Dieu.

Par ces lois, cet être abominable a pu martyriser, tuer, spolier, tous les contrevenants, tout particulièrement les Juifs et une partie bien spécifique du peuple chrétien. Nous le découvrirons !

Il fut le premier à installer des camps de concentration, pour parquer les Juifs comme du bétail. Il les a non seulement spoliés de leurs biens mais aussi de leur dignité en les obligeant à s'habiller d'une certaine façon qui les discriminait.

Il a aussi interdit aux Juifs d'avoir la carrière qu'ils souhaitaient, les condamnant à la vente de vieux chiffons...

En rétribution, « *la sentence* » que les nations lui ont infligée pour ces actes innommables, et sanglants a été de lui offrir un culte digne d'un « *dieu* ».

Les chefs d'État le révèrent et se soumettent à lui. Certainement en serez-vous sidéré ! En outre, bien qu'elle soit censée ne plus avoir de pouvoir politique, vous découvrirez comment ces décrets moyenâgeux, continuent à être la base des lois de certains pays.

Par ces lois, cette entité religieuse continue, en ce siècle, entre autres, dans un pays comme la France qui est une république censée s'être émancipée des lois religieuses, à martyriser ceux qui n'ont pas la même base doctrinale, donc de foi, qu'elle.

Venez découvrir cette réalité et bien plus encore.

Pour poursuivre, je vous dirais que l'impact que nos parents, nos tuteurs et autres enseignants spirituels peuvent avoir sur nous peut être un puissant moteur pour l'idolâtrie.

Ces personnes en qui nous avons toute confiance, sont souvent à la base de la mise en place de doctrines antibibliques, qu'ils nous ont enseignées et que l'on finit par pratiquer comme étant « *parole d'évangile* » alors qu'en fait, il n'en est rien.

Cette réalité est celle que vivent en ce siècle un très grand nombre de chrétiens qui pratiquent des rites religieux qui semblent venir du Seigneur, mais qui n'ont aucune fondation biblique.

Nous décrypterons donc les doctrines iniques, instituées depuis le balbutiement de la chrétienté moderne et qui, sous couvert de la foi, sont destinées non pas à glorifier Dieu, mais l'ennemi de nos âmes.

Nous allons ainsi, prendre connaissance de ces doctrines païennes qui ont infiltré la chrétienté et qui sont devenues la base doctrinale du plus grand nombre de chrétiens. Certaines d'entre elles sont si bien ancrées dans les mœurs et les coutumes du peuple de Dieu, qu'elles ont fini par être considérées comme étant des enseignements divins.

Cela est vrai pour des objets de cultes, pratiqués soit au quotidien, soit dans les lieux de culte, mais cela est aussi vrai pour des prières que nous adressons à des personnes qui, bien qu'ayant été de grandes vertus sont maintenant décédées.

Nous irons aussi à la rencontre de certains titres des plus éminents que portent certains hommes religieux et nous verrons que les bases même sur lesquelles sont instituées ces consécrationes sont païennes, donc ne viennent pas du Seigneur.

Il en est de même pour tous ces objets de culte et ces grandes figures vers qui vont les prières de millions de chrétiens.

L'origine de ces choses remonte au culte romain païen qui a été légué au travers des siècles à la chrétienté.

Le plus triste dans l'histoire est que bien des chrétiens continuent à pratiquer ces doctrines, ignorant totalement que les textes prophétiques les présentent comme venant de Satan.

En le découvrant certains d'entre vous seront, je le crois, dans un grand étonnement, notamment ceux qui avaient jusque-là pratiquer ces doctrines en toute bonne conscience, pensant servir le Seigneur.

Pratiquer de telles choses nous rend idolâtres devant le Seigneur, et leur finalité sera que nous serons rejetés par lui, ce qui nous rend d'office éligible au bain des plus décapants dans l'étang de feu et de soufre. Soyons donc prudents, dans les doctrines que nous professons.

Ce faisant, venez découvrir, Bible en main, si vos cultes et vos doctrines spirituelles sont d'essences divines ou proviennent des rites d'une peuplade païenne. La lumière sera amenée sur ces points et bien d'autres encore.

En ce jour, par ce livre émaillé de versets bibliques, le Seigneur vous offre l'opportunité, de passer au crible vos bases doctrinales pour voir si elles sont toutes ancrées en Christ.

Dans ces lignes nous allons, entre autres, considérer le sujet des miracles que beaucoup disent réaliser au nom du Seigneur et cela en ce siècle ou au travers des âges.

Néanmoins, ces manifestations qui sont des plus extraordinaires sont-elles vraiment réalisées sous l'égide de l'Esprit de Dieu ?

Dans ce livre nous allons les décortiquer, Bible en mains, et vous verrez que ce sont des artifices qu'utilise le démon, et qui ressemblent à s'y méprendre aux vrais miracles, mais qui, une fois exposés à la lumière des Saintes Écritures, ne peuvent tenir et sont telle la neige qui fond au soleil.

Nous mettrons tout cela en lumière. Ce livre est aussi destiné à vous présenter une femme biblique d'une valeur inestimable, dépassant celle d'Abraham, de Moïse ou d'Élie et qui est digne de toutes les louanges, car elle fut une servante fidèle du Seigneur.

Malheureusement, des siècles après sa mort, son nom, son souvenir est souillé par des doctrines anti bibliques que l'on a montées au tour d'elle. Nous ferons toute la lumière à ce propos.

D'autres sujets tels que la réalité du *purgatoire*, des *enfers*, l'état de l'âme des êtres humains après leur mort sont traités dans ce livre.

Nous découvrirons, à l'appui des textes bibliques, ce qui est dit au sujet de l'âme des défunts. A t-elle, sous une forme *ectoplasmique*, la capacité de revenir visiter les vivants ?

Nous poursuivrons notre étude par un autre sujet qui divise, celui de l'étang de feu et de soufre – aussi appelé l'enfer de feu ou la géhenne de feu –.

La question qui est au centre des débats est la suivante :

Ceux qui ont transgressé la Parole de Dieu y seront-ils jetés à leur mort ou en étant vivants et surtout sont-ils destinés à recevoir des supplices éternels ou seront-ils détruits ?

Dans ce livre, nous allons aussi, entre autres, découvrir des doctrines sans fondement biblique que cette entité a instituées tout au long des siècles et qui étaient destinées à désacraliser les rêves et les visions.

Pour exemple, nous verrons que les Hommes en étaient venus à prier pour que Dieu les préserve d'avoir des rêves durant leur sommeil.

Avec le temps, comme toute peur collective, ces enseignements anti-rêves sont devenus des superstitions que beaucoup observent, sans comprendre leur raison d'être. Les répercussions sont qu'en ce siècle, généralement, Monsieur et Madame « *Tout le monde* » croient que la majeure partie des rêves ne vient pas de Dieu.

Désormais, il n'est plus acceptable que seuls demeurent les enseignements frelatés d'Hommes moyenâgeux en la matière.

Le souci en ce siècle est que le plus grand nombre a oublié comment nous devons les interpréter, et pire, ils en sont arrivés à mépriser ceux que nous avons.

Cet état de fait n'est pas dû à un choix délibéré de leur part, mais vient d'un conditionnement profond qui a été le nôtre, tout comme nos ancêtres, et cela, sur des siècles.

Nous découvrirons cette réalité et vous verrez certainement, désormais vos rêves et vos visions avec des yeux nouveaux, ceux de la foi.

Nous découvrirons aussi quel degré de consécration au Seigneur il faut avoir en vue de recevoir des rêves et visions de lui, et nous verrons aussi les retombées négatives d'une consécration religieuse à outrance mais qui n'a pas Jésus pour centre.

Je vous apporte également mon témoignage au sujet d'une aide qui m'a été proposée et qui provient des fonds de la papauté.

Le croiriez-vous ! Si je n'avais pas été vigilant, j'aurais pu passer pour un ingrat qui « mord la main de celui qui le nourrit ». Encore un tour de l'ennemi de nos âmes !

Pour poursuivre, je vous dirais que c'est un extrait d'un livre numérique plus volumineux, qui comporte *572 pages*, intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges) tome II, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique (Version revue et complétée – réédition)* ».

Si vous souhaitez plus de précisions, lorsque je fais référence à un chapitre, vous pouvez le retrouver dans la version complète du livre.

Enfin, je tiens à préciser que cette version intégrale a été scindée en 16 livrets, dont celui-ci.

Le but de ces livrets est d'être dans un format plus maniable et transportable, en vous apportant un meilleur confort de lecture.

Ils vous permettront également de choisir plus facilement le thème qui vous convient.

Toutefois, ils sont tous mis à votre disposition en version numérique, livrets et livre en version intégrale.

Je vous invite à les télécharger sur mon site :

<https://kenny-ronald-marguerite.com>.

Vous pouvez en faire profiter vos proches ou en parler autour de vous.

Bon à savoir :

La version intégrale de ce livre ainsi que ces livrets n'ont été corrigés qu'à *30 %* par un professionnel ou par mon amie *Nicole*, il y a donc des fautes dans leurs pages, veuillez m'en excuser.

Devant le faire parvenir au plus vite à ceux à qui il est destiné, et ne pouvant pas terminer sa correction dans l'immédiat, je le fais donc paraître ainsi.

1.1 Contenu des livrets :

° Livret 1 : L'héritage législatif sanglant.....	18
° Livret 2 : Le repos dominical du dimanche, jour à la gloire de « l'Éternel Dieu » ou du « dieu soleil ».....	36
– 2.1. <i>Le musellement du témoin fidèle en vue d'établir l'infamie du mystère de l'iniquité.</i>	55
– 2.2. <i>Le cheval de Troie du repos dominical, institué par la dominante des nations.</i>	61
– 2.3. <i>Les bases du repos dominical qui fut acté par le saint chevalier félon.</i>	67
– 2.4. <i>Héritage dominical approximatif légué à la chrétienté.</i>	73
° Livret 3 : Fondement législatif discriminatoire et moyenâgeux.....	82
° Livret 4 : Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire.....	141
° Livret 5 : Exemples de rites païen que la petite corne a repris à son compte.....	161
– 5.1. <i>Origine et raison d'être de la déification des objets</i>	176
– 5.2. <i>Origine et raison d'être de la vénération de la « lumière »</i>	183
– 5.3. <i>Les origines du nom du chef suprême de l'iniquité</i>	190
– 5.4. <i>La bonne odeur de fumer de bénédiction, est devenue senteur malodorante de malédiction</i>	194
– 5.5. <i>Perfide héritage païen entériné et magnifié par la dominatrice des nations.</i>	197
° Livret 6 : Origine, raison d'être et finalité du culte de l'immortalité de l'âme.....	213

- 6.1. *La réalité biblique de l'état de non être où se trouvent les morts et les diverses doctrines antibibliques qui ont été instituées en la matière.....* 214
- **Livret 7** : Non-sens, origine païenne et retombées néfastes de la doctrine du purgatoire.....278
- **Livret 8** : Différence dans la Bible entre l'enfer et l'enfer de feu, et les doctrines humaines qui ont travesti ces notions.....325
- **Livret 9** : Une icône déifiée malgré elle !.....357
 - 9.1. *Les oeuvres iniques des faiseurs de "déesse".....* 374
 - 9.2. *Le mythe de la médiatrice de l'au-delà.....* 388
 - 9.3. *L'attaque et la falsification du pont divin.....* 401
 - 9.4. *La manifestation des miracles et des prodiges mensongers réalisés par le fils de la perdition* 412
- **Livret 10** : Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer, en matière de rêves et de visions, le blason du paganisme au détriment de la Parole de Dieu ?.....429
- **Livret 11** : Début de la falsification de la connaissance biblique des rêves et visions.....443
 - 11.1. *Raison d'être de la désacralisation des rêves et des visions 449*
- **Livret 12** : L'œuvre de désacralisation des rêves et visions fomentée par le « *saint* » chevalier félon.....459
- **Livret 13** : Quel degré de sainteté faut-il avoir afin de recevoir des rêves et/ou des visions du Seigneur ?.....489
- **Livret 14** : Les élèves inattendus du « *saint* » chevalier félon.....525
- **Livret 15** : Décret d'État contre les rêves et visions.....549
- **Livret 16** : Réalité de la vigilance que les sentinelles du Seigneur doivent avoir face aux offres du diable.....563

Héritage de sang et d'infamie

« L'aveuglement sectaire du plus grand nombre enfante un égoïsme qui mène les hommes les plus droits à agir sans pitié, telle une meute de loups sanguinaires. L'héritage que de tels hommes laissent à leurs descendants, enfants et disciples, n'est qu'ignominie et pérennisation des douleurs de leurs victimes au travers des siècles ».

[Citation de Kenny R MARGUERITE].

2 Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire

Dans ce chapitre, je m'en vais vous conter mon histoire qui, je le crois, sensibilisera plus d'un à la réalité que je vis en tant qu'observateur du sabbat que les lois françaises interdisant de travailler le dimanche briment en m'empêchant de gagner mon pain.

Pour commencer, je vous dirais que cette réalité que je subis face à l'oppression des lois dominicales, je ne l'ai pas toujours vécue, car je n'ai pas toujours observé le sabbat, car je suis né catholique et, de ce fait, le dimanche était mon jour de culte et de repos, se faisant, durant les dix premières années de ma carrière j'ai toujours travaillé le samedi en me reposant le dimanche.

En sorte que quand j'ai embrassé le métier de coiffeur à *15 ans* et demi, je n'avais aucune idée des souffrances qui m'attendaient.

La réalité du coiffeur ne travaillant pas le samedi s'est fait ressentir quand, vers l'âge de *25 ans*, j'ai pris position pour le Seigneur, et choisi d'observer le Sabbat.

Il est à noter que l'observation du sabbat va bien plus loin pour moi qu'un rite routinier, car j'ai écrit un livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome III. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique* » qui présente mes convictions en la matière.

Poursuivons. À l'époque, alors que je n'étais jusque la presque jamais resté au chômage durant mes *dix ans* de carrière, je me retrouvais face à un nouveau dilemme :

Travailler en ne respectant pas le Sabbat ou refuser de travailler le samedi et être au chômage.

Ayant choisi de demeurer fidèle au Seigneur, je suis resté presque deux ans sans pouvoir trouver du travail en tant que coiffeur.

J'ai entre-temps fait des petits boulots qui ne pouvaient pas m'amener un équilibre.

Néanmoins, ne trouvant pas de travail comme coiffeur mixte a cause du fait que je ne travaillais pas le samedi, je tenais bon, mais en 1999, je me suis marié, et ma jeune épouse avait déjà deux enfants, ce faisant, ma situation venant de changer, je devais trouver du travail, tout en préservant ma foi dans le Sabbat.

Pour ce faire durant l'année 2000, à l'âge de 27 ans j'ai dû me résoudre à immigrer en Guyane avec ma famille, où j'avais trouvé un poste comme coiffeur mixte en ayant mon Sabbat.

Nous ne savions rien de ce pays, mais comme je pouvais travailler en ayant le Sabbat, mon épouse et moi avons fait le choix d'aller vivre le bas avec les enfants.

Tout allait bien durant le premier semestre, mais pour que le salon de coiffure puisse tourner le samedi mon employeur a embauché une coiffeuse, pour être là seulement ce jour la, mais comme il y avait une demande de prestation plus grande dès lors, afin que ma collègue puisse faire plus d'heures elle nous a mis tous deux a mis temps.

Cette situation était catastrophique, car j'étais en terre étrangère avec un demi-salaire, et je ne pouvais pas trouver un autre travail, a cause du fait que je ne travaillais pas le samedi, qui est le jour d'affluence des salons de coiffure.

Afin de subvenir aux besoins de ma famille, j'ai donc décidé d'ouvrir mon salon de coiffure. Je n'avais aucune expérience en tant que gérant de salon de coiffure ni en comptabilité, car j'étais un bon technicien, qui jusque-là n'avait jamais, ne serait-ce qu'un moment envisagé de devenir chef d'entreprise.

Cette expérience fut brève, ayant monté cette entreprise dans l'urgence, je n'ai pas pu faire face à sa gestion et ayant commencé l'activité sans fonds de roulement, quelques mois après son immatriculation, j'ai dû cesser l'activité de ce premier salon de coiffure le 27 janvier 2002.

Me retrouvant de nouveau sans revenu, ma famille et moi nous avons choisi de revenir en Martinique moins de deux ans après être arrivés en Guyane. À notre retour en Martinique, les choses étaient encore plus difficiles car, avec la naissance de notre enfant, les responsabilités étaient dès lors plus lourdes.

J'ai postulé à nouveau comme coiffeur mixte, mais le fait que je ne travaillais pas le samedi, me fermait toutes les portes, ce faisant, en vue de subvenir aux besoins de ma famille je faisais des petits boulots.

Après de longs mois de chômage, ayant postulé jusque-là sans succès dans plusieurs salons de coiffure, ma candidature a été retenue pour un poste de gérant technique de salon de coiffure.

La responsable fut tout de suite intéressée par mon profil. Mais un problème se posait :

Je ne travaille pas le samedi !

Afin de le résoudre, j'ai proposé de travailler le dimanche et elle a accepté. Grande fut notre surprise de découvrir qu'elle n'avait le droit d'ouvrir que **cinq dimanches par an**, sous peine d'amendes qui étaient relativement élevées.

Au cours de ma carrière, j'ai eu à postuler pour devenir professeur dans une école de coiffure, l'employeur a été très intéressé par mon CV, mais le fait de ne pas travailler le samedi posait encore problème, car, les cours étaient dispensés du mardi au samedi.

Ne pouvant être là que quatre jours par semaine, ma candidature a été rejetée.

J'ai entre autres postulé en vue de travailler comme coiffeur à Cergy et le même problème s'est posé.

À l'issue de l'entretien téléphonique qui semblait concluant, j'ai préféré ne pas attendre la période d'essai pour annoncer à l'employeur que je ne travaille pas le samedi.

Voici la copie du courriel que je lui ai adressé :

« Bonjour Madame Menard, je me permets de revenir humblement vers vous en ce jour, car je crois qu'il est plus respectueux de vous présenter le point qui suit avant que l'on ne se voie !

J'observe le Sabbat, ce qui fait que je ne travaille pas du vendredi au coucher de soleil au samedi au coucher du soleil.

Et cette foi n'est pas qu'une vue de l'esprit puisque j'ai écrit deux livres à ce propos [...].

De sorte qu'il serait pour moi aussi grave de travailler durant le Sabbat que de tuer ou de voler.

Je comptais vous en parler lors de notre entretien mercredi, mais par respect, et en vue que vous n'ayez pas à perdre votre temps, au cas où mon profil ne vous conviendrait pas, j'ai préféré vous en parler par avance.

Car j'ai 22 ans d'expérience dans la coiffure et je sais que le samedi est le plus gros jour de la semaine en matière de chiffre d'affaires et qu'un patron accepte rarement d'avoir un employé qui ne travaille pas ce jour-là.

Je comprendrais que vous préféreriez annuler le rendez-vous de mercredi. En toute chose, que l'Éternel que je sers et aime plus que tout vous bénisse et vous garde ! Cordialement, Kenny MARGUERITE. »

Et la réponse que j'ai reçue de l'employeur fut :

« Bonsoir, je pense effectivement qu'il serait préférable d'annuler le rendez-vous du mercredi 16.

Cordialement, Mme Menard ».

L'une des autres discriminations que j'ai vécues s'est passée dans un salon de coiffure se trouvant en Martinique.

Pendant l'entretien d'embauche, l'employeur, ayant appris que je ne travaillais pas le samedi, me dit d'un ton sarcastique :

« Vous dites être coiffeur et vous ne travaillez pas le samedi ! »

Ces cas relatés, surtout les deux derniers où ces employeurs ont rejeté ma candidature à cause de ma foi, est contraire à l'esprit de la législation qui interdit de telles discriminations et rend de ce fait ces entreprises hors la loi et cela, en parfaite transgression de ce texte :

« 1° Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race est interdite en matière de protection sociale, de santé, d'avantages sociaux, d'éducation, d'accès aux biens et services [...]

2° Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation ou identité sexuelle ou le lieu de résidence est interdite en matière d'affiliation et d'engagement dans une organisation syndicale ou professionnelle, y compris d'avantages procurés par elle, d'accès à l'emploi, d'emploi, de formation professionnelle et de travail, y compris de travail indépendant ou non salarié, ainsi que de conditions de travail et de promotion professionnelle.

Ce principe ne fait pas obstacle aux différences de traitement fondées sur les motifs visés à l'alinéa précédent lorsqu'elles répondent à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif soit légitime et l'exigence proportionnée. »

[Article 2 loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations].

Au regard des lois interdisant de travailler le dimanche, ces exemples que je viens de vous citer sont représentatifs de la discrimination que je subis, ainsi que tous ceux qui, comme moi, observent le Sabbat, car mon cas n'est pas isolé.

Avec mes trente-cinq années d'expérience, je suis obligé de vivre dans la précarité.

Alors que je suis reconnu comme étant l'un des meilleurs de ma spécialité en tant que coiffeur-conseil – mes livres ainsi que mes séminaires que vous trouverez sur mon site internet, démontrent mes compétences de coiffeur-conseil – je ne trouve pas de travail, car le samedi est un jour phare dans cette profession.

Voici le lien présentant, entre autres, mes séminaires : <https://kenny-ronald-marguerite.com/presentation-du-concept-et-du-coiffeur-conseil>

Malgré la reconnaissance de mes compétences par mes pairs, je n'ai pas les mêmes chances d'insertion que les autres coiffeurs à cause des lois interdisant de travailler le dimanche.

Mon expérience démontre combien les employeurs sont pris en otages par ces lois.

Ceux que j'ai cités en guise d'exemple étaient intéressés par mon profil, mais alors que je remplissais tous les critères, ils ont rejeté ma candidature à cause de ma foi.

L'un des points qui ont joué en ma défaveur est qu'en plus de ne pas pouvoir travailler le samedi, il est interdit aux coiffeurs d'ouvrir le dimanche. Les lois françaises interdisant de travailler le dimanche ont infiltré bien des domaines.

En ce qui concerne la convention collective de la coiffure, voici ce qui est acté en la matière :

« Les salariés bénéficieront d'un repos de 24 heures consécutives, fixé au dimanche par application de l'article L. 221-5 du Code du travail. » [Article 10 de la Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006.

Étendue par arrêté du 3 avril 2007 JORF du 17 avril 2007].

Comme toutes les lois interdisant de travailler le dimanche, cette clause se trouvant dans la *Convention collective nationale de la coiffure* est discriminatoire vis-à-vis de ceux qui ne travaillent pas le samedi.

Elle n'impacte pas que les coiffeurs professionnels qui, comme moi, observent le Sabbat, mais entrave aussi, dans leur recherche d'emploi, les jeunes qui ont la même base de foi.

Exemple : *Un salon de coiffure engagera plus facilement comme apprenti un jeune qui accepte de travailler le samedi, que celui qui, par conviction, refuse.*

Cette discrimination entraîne que nos jeunes observateurs du Sabbat ne sont pas libres de se former au métier de leur choix.

En effet, persévérer dans cette voie peut constituer, dans l'avenir, une entrave à une carrière professionnelle.

La jeunesse est l'avenir du pays, je trouve cela attristant quand un jeune n'est pas libre de choisir la carrière qu'il désire embrasser !

Il est à noter qu'en conformité avec le principe de non-discrimination (*Article L1132-1 du Code du Travail*), tout employeur qui refuserait de former un jeune à cause de ses convictions se rend hors la loi et est coupable de pratiques répréhensibles.

Ces lois du dimanche lèsent tous ceux qui observent le Sabbat, et mettent à rude épreuve leur foi et leurs finances, mais sont aussi une oppression pour les patrons qui sont eux-mêmes victimes de ces lois.

Pour le comprendre il est judicieux de faire une petite halte en vue de présenter les contraintes imposées aux entreprises par la « *loi du 13 juillet 1906 établissant le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers* ».

Il est important de souligner que dans cette loi existent des dérogations permettant à certains corps de métiers de travailler par roulement, tels ceux travaillant dans le milieu médical, ceux vendant des journaux, ceux vendant des fleurs, etc.

Tous les autres corps de métiers ne peuvent travailler qu'un nombre restreint de dimanches par an, sous peine d'amendes.

C'est cette interdiction de travailler par roulement qui en ce siècle paralyse l'économie française, et pèse sur les entreprises qui ne bénéficient pas d'une dérogation.

La pression est de taille et les retombées certaines pour ceux qui contreviendraient à ces lois et travailleraient en toute illégalité le dimanche. Les textes ci-après décrivent ce que risque une entreprise qui travaille le dimanche alors qu'elle n'en a pas le droit :

Article R3135-2 du Code du travail. Articles L 3132-1, L 3132-2, L 3132-3 du Code du travail.

Article 131-13, alinéa 5 du Code pénal, article 132-11 et 132-15 du Code pénal.

Dans ces textes, il est stipulé que celui qui ouvre son entreprise le dimanche alors qu'il n'est pas éligible sera condamné à **1 500 € d'amende pour chaque employé** travaillant en ce jour.

*Cette amende en cas de récidive immédiate, peut être portée à 3 000 €. Dès lors pour toute nouvelle infraction, le contrevenant s'expose à devoir payer à chaque ouverture du dimanche jusqu'à 10 fois la somme de 1500 €, soit **15 000 €**.*

Maintenant, cette halte faite, je peux revenir à mon histoire.

Ainsi je ne pouvais pas trouver du travail à cause du fait que les deux jours du week-end je ne pouvais pas être présent en entreprise, le samedi pour observé ma foi et le dimanche les lois dominicales me l'interdit, sauf durant les *5 jours* de permissions annuelles.

La seule solution qui s'ouvrait dès lors devant moi était d'ouvrir un nouveau salon de coiffure, car la loi permet aux artisans coiffeurs de travailler le dimanche. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« Dans la réglementation actuelle, en dehors des secteurs visés par un arrêté préfectoral en application de l'article L. 221-17 du code du travail, il n'existe aucune interdiction à l'ouverture dominicale d'un établissement commercial et artisanal tel un salon de coiffure, mais seulement à l'emploi de salariés le dimanche dans de tels établissements en application de l'article L. 221-5 du même code.

Sauf arrêté préfectoral contraire, un patron-coiffeur est donc libre d'ouvrir son salon le dimanche.

En revanche, la coiffure n'étant pas une activité couverte par une dérogation sectorielle au titre de l'article L. 221-9 du même code, les salons de coiffure employant des salariés ne peuvent ouvrir le dimanche, sauf pendant les dimanches (5 au plus) déterminés par les maires en application de l'article L. 221-19 du même code lorsque l'arrêté municipal l'a spécifié.

La coiffure n'étant pas, en tant que telle, un commerce de détail, ce n'est que par une interprétation extensive que ce secteur pourrait être pris en compte.

Le Gouvernement a engagé une réflexion sur l'ensemble des dispositions relatives à l'emploi des salariés le dimanche, souhaitant prendre en compte les souhaits et l'intérêt des consommateurs ainsi que ceux des salariés du commerce, tout autant que son objectif de croissance de la France et d'amélioration du pouvoir d'achat des Français, notamment par la réduction des prix.

C'est dans ce cadre que les questions sectorielles, telles que celles de la coiffure, pourront être prises en considération. »

[Commerce et artisanat, coiffure, ouverture le dimanche. Réglementation.

Question N° : 11243 de M. Roubaud Jean-Marc au ministre de l'économie, des finances et de l'emploi. Réponse publiée au JO le : 25/03/2008 page : 2617. Tiré du site : <https://questions.assemblee-nationale.fr>].

Ici nous découvrons qu'un artisan coiffeur qui travaille seul, n'est pas soumis à l'obligation d'observer le repos dominical.

Néanmoins dès lors où il embauche des salariés sont entreprises est soumis à cette règle. Ainsi, je me retrouvais devant un choix cornélien, demeuré dans la disette ou redevenir artisan coiffeur.

Le fait d'observer le Sabbat étant un frein à mon embauche, bon gré malgré, j'ai monté en Martinique un nouveau salon de coiffure à l'âge de *31 ans*.

Ce salon s'appelait, CENTRE GALAAD, et le début de son activité a été le *12 juin 2003* et sa forme juridique fut SARL.

Les objets de l'activité de cette société étaient :

Coiffure et esthétique en salon et à domicile, vente de produits de coiffure, cosmétique, vente et fabrication d'accessoires, photographie numérique.

Ainsi, sans aucune expérience dans la gestion d'entreprise, et n'étant aucunement préparé à être chef d'entreprise, je me suis retrouvé a la barre de mon second salon de coiffure. Le souci qui ce posait était que l'objectif étant de gagner un pain, j'ai commencé sans aucun fonds de roulement, et même sans salon de coiffure.

Dans un premier temps, j'allais coiffer au domicile de mes clientes, puis j'ai travaillé sous la véranda de mes parents et pour finir dans un petit studio que mes parents ont mis à ma disposition.

J'ai commis bien des erreurs, de gestion pour mon entreprise, car non formé pour l'entrepreneuriat.

L'un d'entre eux a été d'établir des tarifs trop bas.

Ce qui fait que j'ai travaillait à perte durant toute la durée de ce salon de coiffure. Cette réalité, je n'en ai eut conscience que bien des années plus tard quand j'ai fait un bilan prévisionnel, a l'époque je ne savais même pas que cela existait.

En outre, les revenus du salon de coiffure n'étaient pas suffisants pour me permettre d'engager un comptable, ainsi, je survivais tout en étant chef d'entreprise. La résultante fut que cette société a été liquidé définitivement le *06 décembre 2012*, pour insuffisance d'actif.

Ce salon je l'ai donc géré durant un peu plus de *9 ans*.

À sa liquidation, je me suis dès lors retrouvé dans la même situation qu'avant de montée se salon de coiffure, j'étais un coiffeur observateur du sabbat qui était au chômage.

Dès lors j'ai postulé à plusieurs offres d'emploi comme coiffeur mixte, en France hexagonale et aux Antilles.

Comme dans le passé, les employeurs m'ont montré leur intérêt, mes compétences ont été reconnues, mais quand j'annonçais que je ne travaille pas le samedi, c'était toujours le même scénario qui se reproduisait, ma candidature n'était pas retenue.

Le plus frustrant est que j'avais l'ardent désir de travailler, mais j'étais encore et toujours discriminé à cause de ces lois qui réglementent le travail le dimanche dans cette catégorie professionnelle et interdisent à un gérant de salon de coiffure d'embaucher un coiffeur pour travailler le dimanche, toute l'année.

Alors qu'en travaillant le dimanche pour un employeur, j'aurais pu bien gagner ma vie, j'ai été obligé de vivre de l'aide que l'on a bien voulu me donner, pas SDF, car ma famille et mes proches m'ont soutenu, mais pas loin.

M'étant retrouvé plusieurs mois sans activité, la rudesse de la vie m'a amené à méditer un vieil adage que je m'en vais vous paraphraser :

« Entre la peste et le choléra, la nécessité nous oblige à choisir le moindre de ces maux ! » Pour passer du statut de « sans revenu que l'on assiste » à celui « d'actif retrouvant la dignité conférée par l'activité professionnelle », je me suis donc résolu de retourner dans le bain et de redevenir chef d'entreprise en ouvrant un nouveau salon de coiffure.

Ainsi, les *14 aout 2011*, j'ai donc remonté un nouveau salon de coiffure que j'ai appelé *Dieu t'aime*, ce fut une SARL, les activités de cette société étaient :

Coiffure en salon et à domicile, photographie numérique, Fabrication d'accessoires.

Fort de mes expériences passé, je n'avais certes pas d'espérance quant au devenir de ma nouvelle entreprise, mon objectif était juste de survivre.

Les mêmes causes créant toujours les mêmes effets, je n'avais toujours pas de fonds de roulement et je ne pouvais donc pas engagé un comptable pour suivre la comptabilité de mon entreprise, cette entreprise a donc duré des peu plus de trois ans, puis le *27 janvier 2014* fut l'arrêt de ces activités.

Je me suis retrouvé dès lors dans la même position que de par le passé, j'étais au chômage et percevais le RSA, et aucun salon de coiffure n'était intéressé par ma candidature, à cause du faite que je ne pouvais pas être le week-end. Devant assuré le minimum vital, le RSA ne suffisant pas, j'ai donc remonté un nouveau salon de coiffure que j'ai appelé *Black pearls*, et qui commença ces activités *24 juillet 2015*.

Très vite ce salon de coiffure fut aussi une souffrance, mais je l'ai maintenu comme je le pouvais en vie, car je savais qu'en tant qu'observateur du sabbat, je ne trouverais pas de travail comme coiffeur, a cause des lois dominicales.

Ce salon de coiffure est resté actif jusqu'aux *03 aout 2019*, soit des peu plus de *4 ans*, puis j'ai dû le fermer définitivement. Pendant que ce salon existait, une nouvelle porte s'est ouverte à moi, l'écriture.

Ainsi, en vue de commercialiser mes écrits, j'ai monté en parallèle avec ce dernier salon de coiffure une nouvelle société dans le monde de l'édition. Cette entreprise s'appelle *Édition Dieu t'aime sas* (EDT SAS) et le début des activités est le *12 novembre 2014*.

Les activités exercées par cette société sont les suivantes :

Édition de livres, organisation dévénements culturels, formation et conseils, gestion de site internet vente de livre et conseils en relooking et coiffure.

Afin d'avoir un fonds de roulement, dont le manque a impacté négativement mes anciennes sociétés, j'ai adressé une demande d'aide à la collectivité Territoriale de la Martinique afin de pouvoir éditer mon livre « *Comment bien entretenir et soigner les cheveux des femmes noires* », qui fut malheureusement rejeté, à cause du fait qu'à la fin de ce livre je présente de façon succincte plusieurs de mes livres spirituels.

Pour pallier cela et afin d'avoir ces fonds nécessaires pour éditer mon livre, j'ai mis en place une demande de souscription auprès de mes clientes et de mes connaissances, qui consistait à un achat en pré-commande.

Cette démarche a été concluante, et j'ai pu assez vite réunir la somme nécessaire à l'édition d'un nombre restreint d'exemplaires.

La vente de ces livres m'a permis, par la suite d'effectuer un tirage plus important. Dès lors, grâce à cette société j'ai pu éditer plusieurs de mes livres spirituels mais mon plus gros succès a été le livre sur les cheveux que j'ai cité précédemment.

Ce livre de *176 pages*, est d'abord paru en version noir et blanc, avec très peu d'images.

Puis, il fut retravaillé, revu, perfectionné et il a évolué pour devenir deux tomes bien distincts, « *Comment bien entretenir et soigner les cheveux des femmes noires et métissées (tomes 1 et 2)* ».

Le premier tome compte *372 pages* et le second quant à lui *254 pages*. Ce qui a fait le succès de ces livres, hormis la connaissance et les conseils qu'ils prodiguent, c'est le côté attractif des images couleur qui parlent d'elles-mêmes.

7000 exemplaires de ce livre furent vendus, toutes versions confondues. Fort de l'accueil réservé à ces livres, j'ai mis en place des séminaires que j'animais.

Les thématiques de ces séminaires portaient sur deux aspects, le premier, les maladies des cheveux de la femme noire et métissée et le second, sur les agressions chimiques de leurs cheveux.

Ces séminaires ont eu un franc succès, j'en ai tenu plus d'une vingtaine en Martinique, autant en Guadeloupe et un en France hexagonale. Généralement, ces séminaires étaient tenus dans *les bibliothèques, médiathèques, dans le hall d'une mairie ou encore dans les locaux d'une association*.

Hormis les deux premiers séminaires, qui n'avaient pas de couverture médiatique suffisante, où je me suis retrouvé devant un public d'environ une vingtaine de personnes, les autres séminaires ont eux, accueilli entre 50 et 250 personnes.

Ainsi, ma renommée en tant que coiffeur conseil avait pu s'établir, ce qui promettait un avenir florissant pour cette société.

Malheureusement plusieurs problèmes se sont « invités » à cette belle réussite. La première a été mon bon cœur et mon besoin de partager ma connaissance, ce qui m'amène à tout donner gratuitement.

Ainsi, ce ne sont que pour les deux derniers séminaires sur la cinquantaine que j'ai tenus que j'ai demandé une rémunération.

Ce faisant, bien que la renommée était là et que les personnes me demandaient de plus en plus de conseils, les finances ne suivaient pas.

Ainsi, les mêmes problèmes de mes anciennes sociétés refaisaient surface, j'étais un piètre gérant, car pas formé pour cela, mais condamner à continuer dans l'entrepreneuriat, sous peine d'être dans la disette à cause des lois vaccinales qui font que je ne puisse pas travailler pour un employé, car je ne peux pas être là les deux jours du week-end.

Ce qui permettait à la société de vivre, c'était la vente des livres, et là encore les choses étaient compliquées car pour ce faire, nous les placions en librairie en dépôt vente, comme c'est généralement l'usage.

Ce faisant, il fallait attendre les fiches des ventes mensuelles des librairies, de la Martinique et de la Guadeloupe, pour connaître les quantités vendues et ainsi les quotes-parts qui seraient reversées.

Ces dernières représentaient pour les ventes totales en librairie, une recette d'environ 1000 euros. Il faut souligner que les librairies gardent une commission entre 30 et 40 %.

Les ventes les plus intéressantes étaient réalisées durant les séminaires et pouvaient quelquefois avoisiner 1650 euros.

Quand nous avons commencé, et durant les premières années, nous étions donc tributaires de la vente des livres, comme source principale de revenus de la société. Ce faisant, nous étions limités dans les possibilités de pouvoir œuvrer, car la seule vente de livres ne pouvait suffire à amener une pérennité à cette société.

Conséquences directes à cet état de fait, de 2014 à 2019 nous avons fonctionné sans pouvoir prendre un salaire ou jouir d'un bénéfice, toutes les recettes étaient réinvesties dans la société. Ainsi, j'ai dû nous rendre compte que je ne pouvais pas continuer ainsi.

En effet, ma situation n'avait pas évolué depuis que ces deux entreprises avaient été créées, je n'avais pas de revenus fixes me permettant de faire des plans d'avenir. Pour que les choses changent, je devais donc avoir un salaire. Entre-temps, j'ai pu avoir le conseil d'un comptable qui m'a indiqué mes erreurs de gestion. Dès lors, j'ai compris que je devais changer « *mon fusil d'épaule* », car la vente de livres était insuffisante pour me permettre d'avoir un revenu.

Ce qui était porteur, c'était les bilans capillaires effectués mais, n'étant pas équipé, je ne pouvais pas les facturer au juste prix. J'ai donc voulu développer davantage cette activité de coiffeur conseil en problème capillaire pour les femmes noires et métissées, cependant, le problème sous-jacent demeurait, mes sociétés n'étaient pas viable.

Il me fallait donc opérer une réorganisation en profondeur. Pour ce faire, comme je n'avais pas de dette au niveau du salon de coiffure Black pearls je l'ai fermé, il cessa ces activités le 03 aout 2019. Par contre pour la société éditions *Dieu t'aime sas* (EDT SAS), les choses étaient plus difficiles, car avec le temps cette société était endettée.

Par expérience de mes premières sociétés qui ont périclité, faute de fonds de roulement, et qui sont finies par être engorgé sous les dettes, je savais que cette société sur le long terme ne serait pas rentable, mais j'ai choisi de la garder le temps d'épurer ces dettes, surtout celles qui étaient fiscales, puis mon objectif était de déposer le bilan.

Je n'ai donc pas changé les statuts de cette société, et désormais sa base de revenu était la vente des livres en librairie.

Ainsi, ma société, étant en grande difficulté dans la perspective de pouvoir me dégager un salaire et ne pas me retrouvé encore une fois durant des mois à survivre en percevoir le RSA, j'ai monté une deuxième société en nom propre en juillet 2019, mais j'ai choisi de poursuivre en parallèle les activités des éditions *Dieu t'aime sas* (EDT SAS).

Ma nouvelle société, mise en place sous la forme juridique d'une EIRL en mon nom propre Kenny MARGUERITE, a commencé son activité le 24/07/2019 avec pour nom commercial, *Perle Noire*.

La dénomination utilisée pour les activités de ma société est EDITION GALAAD.

Les activités exercées par ma société sont les suivantes :

Édition de livres, formations, conseils, organisations d'événements culturels, conseils en relooking et coiffure en salon, site internet.

J'ai principalement axé l'activité de cette deuxième société sur mon travail de coiffeur conseil et de séminariste autour des thématiques de mes livres, surtout ceux traitant des problèmes capillaires.

De la création de mon entreprise en *juillet 2019* au *15 mars 2020*, date de la mise en place du premier couvre-feu à cause de la pandémie de *covid 19*, j'exerçais mon activité sur les deux départements, Guadeloupe/Martinique et en France Hexagonale.

La renommée acquise lors des séminaires que j'avais déjà tenus, tout au long des années précédant la pandémie ainsi que mes passages sur divers médias me conféraient une certaine notoriété, ce qui m'a permis de prendre un salaire début *2020*.

Avec ce nouveau concept, le chiffre d'affaires de mes deux sociétés commençait à être acceptable et ce n'était que le début !

Ainsi, fort de mes déconvenues avec mes premières sociétés et de l'expérience acquise, « *en prenant des coups* », j'étais enfin arrivé à la porte de l'*Eldorado*, et un radieux avenir professionnel se profilait à l'horizon. Avec la pandémie due à la *covid 19*, le prévisionnel était bien sûr hors propos et je me suis retrouvé pendant des mois au chômage technique.

Ainsi, du *16 mars 2019* au *9 avril 2022*, à cause des lois dominicales je n'ai pas pu reprendre mes activités et durant cette période, j'ai dû demeurer au chômage technique.

En contrepartie, je n'ai pas pu bénéficier de certaines aides que le gouvernement a mises en place pour les entreprises impactées par la crise sanitaire générée par la *covid 19* et les aides que j'ai reçues, il m'est aujourd'hui demandé de les rembourser, alors que je suis éligible.

Pour défendre mes droits, j'ai déposé un dossier au tribunal administratif de la Martinique en date du *10 mai 2022*.

L'une des répercussions directes de cette interdiction mise en place par les lois vaccinales et qui m'ont empêché en tant que non vacciné de travailler, c'est que je me retrouve maintenant dans l'incapacité de reprendre mes activités professionnelles car financièrement, je n'ai pas les moyens de soutenir les charges inhérentes à l'organisation d'un séminaire, ni d'acheter des produits capillaires pour la revente.

Les bilans capillaires que je pratique, étant quant à eux directement liés à mes séminaires ou à la publicité que je fais sur les médias, n'ayant pas non plus les finances pour les mettre en place, je suis contraint d'être au chômage technique.

Les répercussions de tout ce que j'ai décrit dans ce dossier seront très probablement le dépôt de bilan de mes deux sociétés, et cela malgré moi, car leurs charges sociales et fiscales continuent à courir.

Cette démarche je les ferai avec regret, car j'étais enfin devenu un chef d'entreprise éclairé, mais les lois vaccinales, tout en étant hors la loi, m'ont impacté considérablement.

Venons en maintenant au lois dominicales.

Vu ma situation actuelle, ou je n'ai que le RSA complémentaire pour vivre, soit 286, 54 €, ma seule possibilité de survivre serait de pouvoir trouvé du travail au sein d'une entreprise comme coiffeur.

Normalement, maintenant que je suis devenu un gérant d'entreprise aguerrit, bien des employeurs recherche de telle qualification et pourraient être désireux de m'employer.

Malheureusement, à cause des lois dominicales, je me retrouve dans une situation pire que dans le passé, car la porte des emplois comme gérant de salon de coiffure me sont fermées, toujours pour les mêmes raisons, je n'ai pas la possibilité d'être la, le week-end.

Ainsi les lois dominicales bien qu'étant d'origine religieuse, ce qui fait qu'elles sont inconstitutionnelles, contreviennent de façon discriminatoire à mes droits constitutionnels.

À cause de ces lois, je suis resté pendant les *25 dernières années* dans l'abaissement, sans pouvoir avoir un travail stable comme employer d'un salon de coiffure, ce qui m'a obligé, juste pour ne pas demeurer dans la disette, à devenir chef d'entreprise, sans que j'en aie les moyens, financier ou les connaissances requise.

Ici encore le fait de devenir entrepreneur, n'était pas un besoin d'entreprendre ou un choix d'être mon propre patron, mais ce fut en vue de préserver ma famille et subvenir à nos besoins, car je ne pouvais pas trouver de travail dans un salon de coiffure puisque le week-end, je ne pouvais pas travailler. Devenir chef d'entreprise, quand c'est un choix est une belle chose, mais quand on est contraint de façon discriminatoire, de le devenir est une chose terrible.

Cette réalité fait que je n'ai pas les mêmes chances, en temps observateur du sabbat de réussir ma vie professionnelle que ceux qui observent comme jour de repos réservé au Seigneur le dimanche.

Fort de tout ce que nous venons de voir ma réalité actuelle est que du fait de ma profession de coiffeur, je n'arrive pas à trouver un employeur pour exercer mon activité, car je suis contraint par les lois dominicales à ne travailler qu'un nombre restreint de dimanche, ce qui me pénalise doublement.

En effet, comme déjà présenté, étant un observateur du sabbat, par conviction, je ne peux pas non plus travailler le samedi, ce qui signifie que ces deux jours du week-end, potentiellement intéressants pour mon métier ne peuvent pas être retenus dans mon planning d'intervention au sein d'un salon de coiffure qui m'embaucherait.

Ainsi, tout ce que j'ai développé précédemment a accentué mes difficultés financières et continue, de façon discriminatoire, à me maintenir dans une grande précarité.

Et cela, alors que la France est censée être un État laïque, qui s'est « *émancipé* » des lois religieuses, où aucun décret de religion ne peut venir aliéner la liberté de ces citoyens.

Alors que je suis reconnu comme étant l'un des meilleurs de ma spécialité en tant que coiffeur-conseil en problème capillaires pour les femmes noires et métissées – mes livres ainsi que mes séminaires qui démontrent mes compétences de coiffeur-conseil – je ne trouve pas de travail, car le samedi est un jour phare dans cette profession et que le dimanche les employer sont contraints de ne pas travailler à cause des lois dominicales.

Malgré la reconnaissance de mes compétences par mes pairs, je n'ai pas les mêmes chances d'insertion que les autres coiffeurs à cause des lois interdisant de travailler le dimanche.

La finalité est que malgré mes vingt-six années d'expérience, je suis obligé de vivre dans la précarité.

Tout cela, alors que de par mon expérience, je suis en droit d'avoir un salaire des plus convenables, quand je travaille pour un patron. Voici la base de salaire que normalement je peux prétendre :

« [...] **Les salaires minimum conventionnels Fiche 1 A Niveau 3, échelon 3. Manager hautement qualifié(e) :**

Titulaire du CAP et/ou BP et titulaire du CQP Responsable de salon de coiffure ou du BM III + 1 an d'expérience minimum sur un poste de management. Salarié qui doit faire face aux situations sans assistance hiérarchique :

– *Sait prendre les initiatives nécessaires aux différents modes opératoires en rendant compte de ces dernières à son supérieur hiérarchique,*

– *assume les erreurs commises et sait y faire face,*

– *assume les décisions prises, participe à la performance opérationnelle des entités sous sa responsabilité, prend les décisions opérationnelles appropriées,*

– *assure la valorisation de l'entreprise à l'extérieur. Salaire de base : 2921 à 2973 euros.* » [Extrait de : *Union nationale des entreprises de coiffure. Le guide de la rémunération dans les entreprises de coiffure.*

Grille de classification issue de l'avenant n°42 du 31 mai 2018 portant sur les rémunérations minimales].

Je suis un ouvrier qualifié de *niveau 3*, j'ai le Cap et une équivalence du BP, avec plus de *35 ans d'expérience*, dont *20* passés à géré seul, à mon compte, une entreprise de coiffure ou qui a pour base le conseil en coiffure, et j'ai aussi l'expérience pour géré des collaborateurs, ce faisant le salaire minimum qu'une entreprise peut me donner est entre *2921 à 2973 euros*.

Ce salaire est celui de base, qui ne prend pas en compte les revenus supplémentaires que je peux ramener à une entreprise comme ceux issus des bilans capillaires, qui peuvent être pour l'entreprise entre 37254, 88 et 50233, 93 euros de résultat annuel net.

En sorte, que généralement, un pourcentage sur le chiffre d'affaires est aussi versé pour de tels suppléments par l'entreprise, ce qui représente un salaire minimum mensuel qui est entre 3500 et 4000 euros. Malheureusement, à cause des lois dominicales, je demeure dans la disette et ne peux trouver du travail, bien que sur qualifié.

De ce fait, à ce jour aucune amélioration n'a pu être apportée à ma situation et je suis toujours sous le joug des lois dominicales qui m'entravent et me ferme toute possibilité d'avenir.

En permettant aux lois dominicales de continuer à avoir une pérennité, ce qui est, comme présenté, une discrimination portée contre moi, ce faisant par ce fait, l'État français agit de façon discriminatoire et transgresse les lois qui suivent :

- [*Article 2, loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations*],
- [*Article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme Liberté de pensée, de conscience et de religion, articles 1 et 2*],
- [*Protocole numéro 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, articles 1 et 2 (Interdiction générale de la discrimination)*],
- [*Article 11 Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*].

Ainsi, à ce jour 16 août 2023, aucune amélioration n'a été apportée à ma situation et je suis toujours sous ce joug qui m'entrave.

Combien dur il est de gagner sa vie, quand on a une foi qui est à contre-courant du plus grand nombre.

Quand je considère les souffrances que me génèrent ces lois interdisant de travailler le dimanche en France, je suis stupéfait de vivre cela en tant que Français.

Où est la liberté que me confère le statut de Français quand dans cet État dit laïc et républicain, des lois issues de décrets religieux me maintiennent dans la précarité ? J'en suis arrivé à penser que : Mieux vaudrait travailler debout, la plume de la vérité à la main, sous un joug inique que de vivre continuellement couché, dans la poussière de la mendicité.

Malgré mes efforts, alors qu'en travaillant légalement le dimanche, j'aurais pu bien gagner ma vie, je le répète, je me retrouve aujourd'hui à vivre dans la précarité. Ce livre est mon cri, qui est tel celui du naufragé qui, avant de sombrer dans les abysses, utilise son dernier souffle et ses dernières forces en vue d'appeler à l'aide. En outre, j'ai porté ce que je vis devant les juges, afin que justice me soit rendue.

Le dossier juridique de mon affaire est devenu un livre qui s'intitule « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) », que vous pourrez télécharger gratuitement sur mon site internet, dont l'adresse vous est donné en début de ce livre.

Je mène la lutte en vue que tous les observateurs du Sabbat et du Shabbat, puissent avoir les mêmes droits que ceux observant le repos dominical du dimanche. Ses œuvres de réforme ne pourront avoir de devenir sans vous qui me lisez et cela qu'importe votre religion, ou que vous soyez athée ou agnostique, mais qui aimer la justice et la vérité.

J'en appelle donc à tous ceux qui reconnaissent que la France est le Pays des droits de l'homme, et qui ne tolèrent pas que les actions des hommes politiques et des hommes religieux, puissent venir ternir l'intégrité de notre Mère patrie.

Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple Français, dans toute sa diversité de foi, de conviction politique et d'origine ethnique, puissent s'unir pour se faire entendre. L'objectif est que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, que nous puissions descendre pacifiquement dans les rues.

Les lois dominicales n'étant pas actives qu'en France, j'en appelle aussi à tous les habitants de la terre à se lever afin qu'elles puissent être abrogées sur toute la surface de la terre.

3 Une lumière pour l'avenir

Pour commencer, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. *Pourtant !*

Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David au géant homme d'armes Goliath.

La finalité ne fut pas la victoire du puissant, mais celle de la foi.

Pour comprendre cette image que je viens de présenter il est important de prendre en compte certaines réalités :

Dans mes livres de la série « Inquisitiô » je mets en lumière les errements des Église adventiste du septième jour et catholique, etc. En outre, dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » c'est contre de puissantes nations de la terre que je m'élève.

L'objectif étant que puisse faire prévaloir la justice et la vérité, afin que les non-vaccinés contre la covid 19 ainsi que les observateurs du sabbat et du shabbat, qui ont été et sont encore discriminés en France, à cause des lois vaccinales et dominicales, puissent avoir gain de cause.

Ainsi au regard de la puissance financière et intellectuelle de ceux contre qui je m'élève, je ne puis certes pas, d'un point de vue humain, faire face seul contre de telles entités.

C'est pour cela, que c'est au nom Puissant de Jésus-Christ de Nazareth que, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

J'ai l'assurance que mon sauveur est vivant et fera bientôt paraître la noblesse de mes combats qui ne sont pas des arguties sorties tout droit d'un esprit « *farfelu* », mais bien des réalités qui méritent d'être prises en considération.

Ma conviction est que le Seigneur nous appelle en cette génération à libérer les captifs selon son appel manifesté dans le texte qui suit :

« L'esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ;

Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ;

Pour publier une année de grâce de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu ; Pour consoler tous les affligés » [Ésaïe 61 versets 1-2, Bible louis Segond].

C'est pour cela que malgré le fait que jusque-là j'ai été seul à tourner la meule pour le Seigneur, j'ai foi que grâce à ces lignes, les captifs « *spirituels* » entendront sa voix et qu'ils sortiront de Babylone, ce qui leur permettra d'avoir un devenir !

J'ai foi que cette œuvre s'accomplira par la puissance du Seigneur, manifesté par son Esprit Saint et non par une puissance quelconque qui viendrait de mon être, mais de l'Esprit de Dieu, selon ce que nous pouvons lire dans le texte qui suit : « *Alors il reprit et me dit :*

C'est ici la parole que l'Éternel adresse à Zorobabel : Ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais c'est par mon esprit, dit l'Éternel des armées.

Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel ? Tu seras aplanie. [...] » [Zacharie 4 verset 6-7, Bible louis Segond].

En outre, j'ai l'intime conviction que le Seigneur utilisera mes livres pour sa gloire.

Ils sont les fruits d'un long travail de recherches historiques, juridiques et bibliques, et ils donnent les bases qui permettraient que les choses puissent changer, sur tous les points incriminés.

Fort de tout cela, il est temps que le peuple de Dieu puisse faire entendre sa voix de façon unanime, comme un lion.

L'objectif est que les réalités qui se trouvent dans ce livre, dans les autres tomes de cette série « *Inquisitiô* », puissent couvrir la surface de la Terre, comme les eaux couvrent les fonds des mers.

Ces ouvrages sont disponibles, gratuitement au format numérique, en version anglaise et française, sur mon site dont vous trouverez à la fin de ce chapitre. Il est à noter que la série « *Inquisitiô* » compte *5 livres*, à mon sens volumineux car, au format numérique, ils font chacun *572 pages*.

Pour un meilleur confort de lecture, le Saint-Esprit m'a inspiré de transformer chacun de ces livres en plusieurs livrets, dont celui que vous avez en mains fait partie.

Pour poursuivre, je vous dirais, qu'il est important de comprendre que les œuvres de réforme présentées dans ces livres ne pourront avoir de devenir sans vous.

La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*la connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée.

Si je mène seul ce combat, sans vous, qui êtes épris de justice et de vérité, le message contenu dans ce livre restera lettre morte.

Il faut donc que comme un seul homme, les voix du peuple de Dieu, puissent s'unir pour se faire entendre.

L'une des belles images que j'ai de l'unité qui entraîne la victoire est présentée dans le texte de [*Ecclésiaste 4 versets 9-12*], qui dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force.

Ce type d'oeuvre titanesque on ne peut la mener seul, d'autant plus que nous ne sommes pas le maître mais un serviteur.

Je suis le porteur de ce message mais son propriétaire c'est l'Éternel Dieu !

Les enseignements, que je vous ai présentés dans ce livre, ainsi que dans ses autres tomes de la série « *Inquisitiô* » ont pour centre le message des *3 anges apocalyptique*.

Le Seigneur a choisi cette génération, afin que nous son peuple fidèle nous ayons l'insigne honneur d'annoncé au monde ce message salutaire. Cette bonne nouvelle, en Jésus, va déterminer le devenir de l'humanité. Il est destiné à commencer le criblage du peuple de Dieu, la finalité étant que deux peuples bien distincts puissent sortir des rangs.

D'un côté se trouveront les saints, qui garde les commandements de Dieu et ont la foi de Jésus (ils ont l'Esprit de prophétie). Leur choix les amènera à porter les sceaux divins, formé du nom de Dieu et de celui de Jésus-Christ.

Leur devenir sera d'hériter du royaume de Dieu. D'un autre côté, il y aura ceux qui, rejetteront ces deux choses ou ceux ont délibérément choisi de rejeter le Seigneur. Leur finalité sera de recevoir la marque de la bête et leur fin sera de brûler dans l'étang de feu et de soufre aussi appeler la géhenne de feu.

Pour que nul ne soit perdu pour n'avoir pas entendu le message de grâce, en Jésus, que Dieu adresse à l'humanité, Il a envoyé ces sentinelles proclamer son offre de salut, qui est manifeste dans les messages des trois anges [*Apocalypse 14 versets 6-13*].

En tant que sentinelle et porteur du message du salut, le Seigneur nous demandera des comptes de ce que nous aurons fait des avertissements qu'Il destine à notre prochain.

Ceci nous renseigne : **« Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons, annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ. [...]**

Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous au milieu desquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. » [*Actes 20 versets 20-21, 25-27, Bible louis Segond*].

Afin de comprendre de quoi il en retourne au sujet du sang de son prochain que Paul déclare être innocent, il nous faut lire ce qui suit :

« La parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots : Fils de l'homme, parle aux enfants de ton peuple, et dis-leur :

Lorsque je fais venir l'épée sur un pays, et que le peuple du pays prend dans son sein un homme et l'établit comme sentinelle, - si cet homme voit venir l'épée sur le pays, sonne de la trompette, et avertit le peuple ;

et si celui qui entend le son de la trompette ne se laisse pas avertir, et que l'épée vienne le surprendre, son sang sera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas laissé avertir, son sang sera sur lui ;

S'il se laisse avertir, il sauvera son âme. Si la sentinelle voit venir l'épée, et ne sonne pas de la trompette ;

Si le peuple n'est pas averti, et que l'épée vienne enlever à quelqu'un la vie, celui-ci périra à cause de son iniquité, mais je redemanderai son sang à la sentinelle. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle sur la maison d'Israël.

Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras ! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

Mais si tu avertis le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme. » [Ézéchiel 33 versets 1-9, Bible Louis Segond].

Comme ce fut le cas dans les temps bibliques, en ce siècle et jusqu'au retour de Jésus-Christ, comme il en était pour l'apôtre Paul, nous les enfants du Dieu comme ses sentinelles et en tant que tels, des comptes nous seront demandés par le Seigneur.

Si nous ne les prévenons pas et qu'ils meurent dans leurs péchés, le Seigneur leur fera porter la charge de leurs iniquités, mais il nous redemandera leurs sangs.

Ainsi le serviteur fidèle de Dieu doit être sage et s'assurer qu'il n'a pas le sang de son prochain, qu'il n'a pas averti, sur ces mains.

Vous qui avez lu ce livre jusque-là, et avez sondé son contenu, Bible en mains et dans un esprit de prière, il vous faut agir.

Dans un premier temps, afin que vous soyez bien au fait de la totalité du message que l'Esprit de Dieu me donne de porter, je vous invite à lire les livrets qui forment les *tomes II, III, IV* et *V* de la série intitulée « *Inquisitiô* ».

Il est à noter que le premier tome de cette série est en réécriture et n'est donc pas encore disponible.

Une fois que vous aurez pris connaissance du contenu de ces livres ou de leurs livrets, vous pourrez agir.

Pour ce faire, cette base ayant été établie, comme les feuilles d'automne emportées au loin par le vent, ils doivent tous, livres et livrets, être distribués au plus grand nombre.

Pour ce faire, partagez-les par tous les biais :

Par email, Facebook, WhatsApp Instagram, etc.

Nous devons maintenant considérer d'autres réalités liées à une œuvre aussi conséquente, tant par le travail d'étude qu'elle a nécessité que par le volume des ouvrages.

En effet, ce n'est pas sans peine que ce type de quête se mène.

Les pertes que j'ai dû subir en attestent !

Dans mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome II. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique* » au chapitre « *Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire* », je vous ai présenté ma situation financière.

Dans cette lutte titanesque que je mène, pour la vérité et la justice, mes finances aussi ont été impactées.

Dans ce livre que je viens de vous présenter, je vous conte comment en tant qu'observateur du sabbat et du fait de ma profession, de coiffeur, mes fonds sont au plus bas, car je suis entravé par les lois françaises interdisant de travailler le dimanche.

De surcroît, a cause du fait que je dénonce dans l'un de mes livres les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour – qui jadis était ma religion –, pratique j'ai subi la désertion de mon salon de coiffure, par le « *gros* » de mes clientes qui sont des membres de cette religion, ce qui a porter un gros coup a mes finances.

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. Partie historique* ».

De surcroît, le chômage technique dû à cette pandémie de *Corona virus*, ainsi que les actions iniques de M. Vincent GUILGAULT contre moi – il a, de façon arbitraire et en opposition avec les lois, fait barrage afin que je ne puisse pas percevoir pour mes deux sociétés la subvention allouée aux entreprises en difficulté à cause de la pandémie –, a aggravé encore plus la situation, je me retrouve donc à survivre.

Vous pourrez découvrir ces réalités dans mon livre intitulé « *Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution)* » au chapitre « *Présentation des faits inhérents au traitement inapproprié de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts, M. Vincent GUILGAULT* ».

Comme vous le voyez les coups durs se sont succédé en vue de nuire à cette œuvre que le Seigneur m'a confié, les répercussions étant que je ne puis plus investir financièrement pour son avancement car, je suis dans une grande précarité.

En ce jour, je ne peux donc pas continuer à investir pour les livres.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter.

C'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Pour poursuivre je vous dirais que je retrouve dans l'oeuvre de toutes ces personnes qui m'ont attaqué d'une façon ou d'une autre l'empreinte du diable, car je sais que ces personnes ne sont pas mes ennemis, mais c'est le diable qui les a utilisé pour me nuire.

Cette réalité tient au fait nous n'avons pas à nous battre contre la chair et le sang, mais contre les forces des ténèbres [*Éphésiens 6 versets 10-12*], en sorte que nos persécuteurs ne sont pas nos ennemis, mais ce sont des marionnettes que le diable utilise pour nous persécuter.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière :

« *Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute-puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable.*

Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » [*Éphésiens 6 versets 10-12, Bible louis Segond*].

Complétons avec cet autre texte : « *Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège. Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable.* » [*1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur*].

Finissons avec ceci : « **Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite :**

Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.

Mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé. » [*Jean 15 versets 18-21, Bible louis Segond*].

Quand le diable cherche à nous détruire et/ou à nous persécuter, il utilisera souvent ceux qui ont rejeté le Seigneur et qui de par leurs actes sont devenus des enfants du démon [*Jean 8 verset 44*].

Le diable sachant qu'il lui reste peu de temps, est déchaîné et dans une grande colère, son objectif impérieux est de perdre le plus grand nombre. Ainsi, il fera la guerre à quiconque apporte aux hommes la lumière de l'Évangile pur en Jésus-Christ.

Vu la teneur de ce livre ainsi que celle des autres tomes de cette collection « *Inquisitiô* », je ne suis pas étonné de ce que je vis.

Avec du recul je vous dirais que l'une des attaques les plus drastiques que le diable à mener contre moi, fut par le biais de *M. GUILGAULT*, car grâce à l'argent de cette subvention, que j'ai pu percevoir, j'ai entrepris de corriger les livres spirituels que le Saint Esprit m'a inspirée et cela aussi bien en anglais qu'en Français.

J'ai d'abord commencé par corriger un des tomes du livre que vous avez en mains et que je pensais, qu'il aurait paru tel quel.

Néanmoins, une fois ce premier livre terminé et après relecture, je me suis rendu compte qu'il contenait trois thématiques bien distinctes qui pouvaient être développées pour constituer chacune un livre.

C'est ce que j'ai fait et ce premier livre de *572 pages* qui a été corrigé par le correcteur anglophone *M. Howard J. Eeles* est devenu l'élément fondateur de quatre livres de *572 pages* chacun. Ces quatre livres visent donc des objectifs bien précis.

Ce travail a été titanesque et l'est toujours, car en finissant ce livre que vous avez en mains, cela fera *8 livres* de *572 pages*, *4* en anglais et leur double en Français, que j'aurais fini d'écrire, par la grâce de Dieu.

Reste à finir mon livre intitulé « *Inquisitiô (le message des trois anges) tome I, qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?* », toujours en deux versions, en anglais et en français, que j'entamerais, si Dieu le veut, dès que les premiers tomes seront finis.

Sur ces *8 premiers livres* de *572 pages* chacun, j'ai déjà pu corriger en Français environ *30 %* et *40 %* de ceux qui sont en anglais.

J'ai déjà investi un peu plus de *13500 euros*, donc toutes mes économies, jusqu'au dernier centime pour que ces livres puissent voir le jour. Tout cela, **alors qu'ils sont offerts gratuitement en version numérique en français et en anglais.**

Ce fut une grande joie pour moi de voir mes idées se matérialiser en livres, surtout ceux qui sont en anglais, car bien que je ne maîtrise pas cette langue, l'Esprit de Dieu me donne la capacité de traduire mes livres et je les fais corriger par un correcteur proportionnel.

Malheureusement, celui que j'appelle « *l'ennemi de nos âmes* » a utilisé *M. GUILGAULT* et l'a inspiré de fomenter contre moi des œuvres iniques, la répercussion directe fut que je n'ai pas pu continuer la correction de ces livres.

Pour que certaines parties de ce livre puissent être mises à votre disposition, j'ai dû emprunter de l'argent auprès de mon amie Nicole. Je sais que Dieu agira en son temps pour que je ne sois plus son débiteur. Je suis très reconnaissant au Seigneur de l'avoir mise sur ma route et aussi de cette confiance qu'elle a placée et en moi et en cette œuvre.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter, c'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Je vous prie de m'excuser pour les fautes que vous ne manquerez pas de trouver. Et je tiens en toute humilité à remercier mon amie *Nicole*, qui a, avec le peu de temps dont elle disposait, donné à certaines parties des textes en Français une certaine cohérence.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie. Je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu.

Je sais donc, qu'il agira, d'une façon ou d'une autre ! Le diable est déjà vaincu, le Seigneur seul est le Tout-Puissant et nul ne pourra empêcher à son œuvre d'avancée.

Fort de cette conviction c'est pour cela que, malgré la situation difficile, je continue à marcher par la foi, et je mets en place les plans que j'ai reçu de l'Esprit de Dieu en rêves.

Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée, mon leitmotiv est de porter mes connaissances à cette génération et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Pour en revenir à cette œuvre littéraire que le Seigneur m'a confiée, je vous dirais que ne pouvant ni continuer à éditer ces livres, ni les proposer à la vente numérique car ils ne sont corrigés que partiellement, j'ai choisi de les offrir sur mon site, je vous le présenterai à la fin de ce chapitre.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente.

Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront *des connaissances qui vous fortifieront.*

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages *inédits.*

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.

Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

*Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».
Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles
furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une
énigme pour moi.*

*D'autant qu'en tant qu'antillais, je suis issu d'un peuple qui a
connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.*

*De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion
des mots !*

*Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances
et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront
plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.*

Dans mes ouvrages, j'aborde divers thèmes, qui me tiennent à cœur et qui mettent en exergue mes convictions profondes, la plus importante de tout étant l'amour que je porte au Seigneur et le besoin, en tout temps, de donner Gloire à son nom.

Bien que j'aie déjà eu l'immense plaisir de publier plusieurs de mes livres, les finances faisant défaut, je n'ai pas pu trouver les fonds nécessaires pour éditer cinq autres livres, autres que les quatre que je vous ai déjà présentés et qui sont tout aussi riches que celui que vous avez en mains, et qui sont déjà en chantiers.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre.

Si ce livre que vous avez en mains vous a fortifié je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre mes autres ouvrages, car certainement, ils vous apporteront, des connaissances qui certainement vous seront aussi profitables.

Plusieurs de ces livres sont, ou seront bientôt, par la grâce de Dieu disponible en téléchargement gratuit sur mon site internet.

*Malheureusement pour moi, « l'argent étant le nerf de la guerre »
», tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ce
premiers livre que je vous ai présenté plus avant, ce faisant, je
n'ai plus les moyens de continuer cette oeuvre.*

Ce que je trouve des plus dommages est qu'hormis les *4 livres*, qui sont déjà finis en Français (*ainsi que leurs doubles en anglais soit 8 livres*), et que j'offre gratuitement sur mon site, mais qui sont en attente d'être corrigé, j'ai encore *5 autres ouvrages* que j'ai déjà mis en place l'ossature mais qui sont en attente de finition.

Pour continuer je vous dirais que ce livre que vous avez en mains ainsi que tous ceux de la série « *Inquisitiô (Le message des trois anges)* » vous ont présenté mon mode d'écriture, basé sur la parole de Dieu, et qui est renforcé de texte historique et législatif, destiner à mettre en lumière des réalités, qui jusque-là étaient cachés.

Mes autres livres spirituels, sont de ce même acabit, je mets en lumière des réalités bibliques oubliées depuis des siècles, mais qui sont vitaux pour la préparation des enfants fidèles du Seigneur en vue qu'ils soient prêts à aller à la rencontre de notre sauveur quand il reviendra.

L'objectif est aussi qu'en attendant le retour du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs, que son peuple soit inébranlable en Jésus-Christ et pas branlant, et ne suive pas les lumières ténébreuses des doctrines fallacieuses que distille, tel un venin mortel, des gens qui œuvrent, sous couvert de la foi, pour le diable.

Pour en revenir à mes *4 livres* de la série « *Inquisitiô (le message des trois anges)* » que j'offre sur mon site, en version anglaise et française, pour que vous ayez un meilleur confort de lecture, j'ai besoin de votre aide, car la correction de chacun de ces livres coûte environ *7000 euros* en anglais et environ *3500 euros* en français.

Ces *4 livres*, une fois corrigés, seront toujours offerts gratuitement, en anglais et en Français, en version numérique, sur mon site. Hormis cela, en ce qui concerne l'œuvre d'écriture que le Seigneur me donne de mener pour lui, il est important de noter qu'il me faut un peu plus d'un an pour finir un livre dans sa version anglaise et française.

Hormis tout cela, il est convenable, selon moi que vous compreniez, que je ne peux à la fois écrire pour le Seigneur et travailler comme coiffeur conseil, ainsi, étant consacré totalement à l'œuvre du Seigneur, je dois aussi pouvoir vivre de cette œuvre...

Cette réalité les Saintes Écritures le déclarent dans le texte suivant :

« Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon oeuvre dans le Seigneur ? Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous ;

Car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?

Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ? Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ?

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ?

La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le boeuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des boeufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.

Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels.

Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ? Mais nous n'avons point usé de ce droit; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.

Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile.» [1 Corinthiens 9 versets 1-14, Bible Louis Segond].

Fort de tout ce que je viens de vous présenter, vous comprenez que j'ai besoin de votre aide, afin de continuer cette œuvre. J'ai fait bien des démarches en vue d'obtenir un financement, mais ni les banques ni les sociétés de crédit n'accordent des financements pour l'édition de livres, cela s'avère être un défi.

À chaque nouvelle demande rejetée, j'ai été tel un homme qui, perdu en plein désert, court après un mirage lui présentant un lac « salvateur », mais en vain. Les répercussions sont que, faute de finances, l'œuvre est en friche.

Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, à qui appartiennent l'argent et l'or, ainsi que cette œuvre qu'il m'a confié, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

Il est vrai que beaucoup en sont venu à vivre en pensant que leurs biens temporels leur appartiennent et n'ont que faire des besoins de l'œuvre du Seigneur. Ceux-là je les invite à lire les paraboles que nous trouvons dans les textes suivants. Voici la première : **« Puis il leur dit : Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance.**

Et il leur dit cette parabole : Les terres d'un homme riche avaient beaucoup rapporté. Et il raisonnait en lui-même, disant : Que ferai-je ?

Car je n'ai pas de place pour serrer ma récolte. Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, j'en bâtirai de plus grands, j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens ;

Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, et réjouis-toi. Mais Dieu lui dit : Insensé !

Cette nuit même ton âme te sera redemandée; et ce que tu as préparé, pour qui cela sera-t-il ? Il en est ainsi de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu. » [Luc 12 versets 15-21, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci :

« Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui chaque jour menait joyeuse et brillante vie. Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères, et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères.

Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli. Dans le séjour des morts, il leva les yeux; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue; car je souffre cruellement dans cette flamme. Abraham répondit :

Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne ; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » [*Luc 16 versets 19-25, Bible Louis Segond*].

L'heure n'est plus à tergiverser, si ce livre vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir nourrir les âmes, pour et par le Seigneur. J'ai foi que le Seigneur a un peuple fidèle, qui est présenté comme les 7000 qui, du temps d'Élie, n'ont point fléchi le genou devant Baal et qu'ils lui demeurent fidèles.

Je sais que vous vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que notre Sauveur nous le demande.

Voici ce qui est préconisé : « **Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi.** » [*Matthieu 5 verset 42, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ceci : « **Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?**

Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité.

Par là nous connaissons que nous sommes de la vérité, et nous rassurerons nos coeurs devant lui » [1 Jean 3 versets 17-19, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : « **Si l'un de tes compatriotes tombe dans la pauvreté dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu ne lui fermeras pas ton coeur et tu ne lui refuseras pas ton aide.**

Au contraire, tu lui ouvriras ta main toute grande et tu lui prêteras suffisamment selon ses besoins. Garde-toi bien de nourrir dans ton coeur des pensées mesquines et de te dire :

« C'est bientôt la septième année, l'année de la remise des dettes » et, pour cette raison, de regarder ton compatriote pauvre d'un mauvais oeil sans rien lui donner. Car alors, il se plaindrait de toi à l'Éternel et tu porterais la responsabilité d'une faute.

Donne-lui généreusement et non pas à contrecoeur. Et pour cela, l'Éternel ton Dieu te bénira dans tout ce que tu feras et dans tout ce que tu entreprendras. En fait, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays : c'est pourquoi, je t'ordonne d'ouvrir toute grande ta main à ton compatriote, au malheureux et au pauvre dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-11, Bible Semeur].

Si ce livre où l'un de ceux que je vous offre gratuitement sur mon site vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer à fortifier et aider le plus grand nombre.

J'en appelle donc à votre générosité. Ainsi, si le vôtre coeur vous en dit, vous pouvez m'apporter votre aide en me faisant parvenir vos dons par voie postale à :

*Monsieur Kenny Ronald Marguerite, Impasse py n° 24,
Californie, 97232 Le Lamentin (Martinique).*

Vous avez aussi la possibilité de faire un don sur l'onglet « **Faire un don avec Paypal** » (onglet situé sur l'écran, à gauche pour les ordinateurs et en bas pour les portables) présent sur mon site : **kenny-ronald-marguerite.com**.

4 Présentation du livre *"Inquisitiô (Le message des trois anges) tome III, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique"*

Pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais qu'actuellement, sous le voile de l'invisible se jouent des tragédies dont les répercussions pour l'humanité sont pires que celles que contaient autrefois les Grecs.

En effet, il s'agit de la mort du plus grand nombre, aussi bien de façon littérale que spirituelle. Pour la mort physique, vous ne me contredirez certainement pas, car toute l'humanité est, depuis plus de deux ans « *sous le joug* » du mortel *Corona virus*.

Ce fléau a fait et fait encore des ravages sur toute la surface de la terre, retenant en otage toutes les nations et décimant des peuples.

Face à cette situation dramatique et inédite, les questions affluent :

D'où vient cette maladie ? Est-ce un virus qui a pris naissance dans la nature et qui a muté ? Ou encore, est-ce une arme chimique, créée intentionnellement ? Et si c'est le cas, pourquoi ce virus est-il dans la nature ? A-t-il été lâché par inadvertance, ou fait-il partie d'un complot d'un groupe obscur destiné à détruire une grande partie de l'humanité ?

N'étant pas scientifique ou un investigateur des services secrets, je ne puis vous répondre, néanmoins, l'auteur de toutes les maladies et calamités qui frappent le monde est connu. Pour découvrir son identité, je vous invite à lire les textes de [Job 1] et [Job 2].

Dans ces lignes, nous voyons comment Satan a tué les enfants de Job. Pour ce faire, il a utilisé les grands vents afin de cogner de façon simultanée sur les quatre coins de la maison où ils étaient réunis.

Le démon a aussi œuvré par le biais de peuplades sanguinaires afin de tuer les serviteurs de Job en vue de voler ses troupeaux.

Nous découvrons aussi comment le diable maîtrise et utilise les maladies, il a frappé Job d'un ulcère qui lui a laissé des plaies sur toute la surface de son corps.

Dans [Matthieu 24] et [Luc 21 versets 10-36], nous apparaissent les signes des derniers temps, *les guerres, les maladies, les famines, etc.*

En lisant cela, nous comprenons que c'est le démon qui est aux manettes. La raison d'être de toutes ces choses devant marquer la fin du monde et que nous vivons en ce siècle est que le démon est déchaîné, car il sait qu'il lui reste peu de temps, c'est pour cela que tel un lion affamé il est impitoyable.

Le démon est toujours à l'œuvre quand il y a « *un mauvais coup dans l'air* », il fera bientôt s'abattre sur toute l'humanité une autre tragédie bien pire que la *Covid 19*, c'est de la marque de la bête qu'il s'agit ! *Celle-ci sera spirituelle et entraînera la perte de millions d'individus.*

Le sort réservé à ceux qui recevront cette marque sera de brûler dans *l'étang de feu et de soufre*, les autres qui ne l'auront pas ne pourront « *ni acheter ni vendre* » et seront tués par une entité inique, représentée par un agneau apocalyptique à deux cornes.

Seuls les « *saints* » seront épargnés ! Nous le verrons. Cet être éminemment étrange, bien que se soit lui qui donne la marque de la bête, n'en est pas le détenteur. Celui qui l'est, c'est une bête à sept têtes et dix cornes, qui est au service du démon. La marque de la bête est donc par extension la marque du démon ! Il apparaît ainsi que deux choix seront bientôt proposés à toute l'humanité :

Le premier consiste à recevoir la marque de la bête qui s'acquiert en portant révérence au diable, en rejetant le Seigneur ou sa Parole. Le deuxième choix est de demeurer fidèle à Dieu et d'être scellé par le Saint-Esprit pour éviter l'emprise du démon et de ses sbires.

Ceci est le cœur du message des trois anges apocalyptiques exhortant à sortir de Babylone, où les oeuvres de l'agneau bestial à deux cornes sont pratiquées. Ceci conduit, nous l'avons vu, à recevoir la marque de la bête, sans laquelle nul ne peut ni acheter ni vendre.

Nous verrons aussi comment, au fil des siècles, le peuple de Dieu, la belle et délicate épouse du Seigneur, en est venue à copuler avec la bête et pire, comme une courtisane, elle a conçu pour son amant inique des enfants illégitimes.

Dans ces lignes nous lèverons aussi le voile sur l'identité de Babylone (*la sulfureuse cavalière qui monte une bête écarlate*). Nous décrypterons en outre, la réalité cachée derrière la marque de la bête qui, dans le livre de l'Apocalypse, semble sortir de nulle part afin de corrompre le plus grand nombre. Pour beaucoup, il s'agirait d'une puce implantée, notamment par le biais des vaccins contre la *covid 19*.

Cependant, est-ce bien ce que nous dit la Bible à ce propos ? Nous le verrons ! Nous analyserons aussi, la réalité littérale qui se cache derrière les symboles « *vendre et acheter* » indissociables de la marque de la bête. Ici, est-ce d'argent, au sens littéral, dont il est question ?

Ne s'agit-il pas plutôt de symboles prophétiques, présentant une toute autre réalité, qui n'est nullement monétaire ? Nous le verrons !

En outre, nous ferons aussi une étude sur la nature et les modalités d'obtention du sceau de Dieu – sans lequel nul ne pourra avoir accès à son Royaume. Le sceau de Dieu et de Christ étant directement liés à l'obéissance aux Saintes Écritures, nous verrons dans un premier temps la place qu'occupe la loi de Dieu et tout particulièrement le sabbat dans le grand conflit cosmique.

Ce dernier oppose Satan et ses anges déchus (*démons*), à Dieu ainsi qu'à ses saints anges et au peuple élu du Seigneur. Le plus grand besoin du démon est de ne pas être jugé, c'est pour cela que son objectif suprême est de séduire les enfants fidèles de Dieu, dès que cette possibilité lui est offerte [*Matthieu 24 verset 24*].

Cette démarche du diable a un but premier, celui de rendre inéligible le peuple de Dieu, car c'est lui qui devra le juger. Pour arriver à ses fins, il a « *infiltré* » au sein du peuple de Dieu, ses serviteurs qui, tout en le servant, donnent le visage de sainteté :

Voir [1 Corinthiens 6 versets 2-3], [2 Corinthiens 11 versets 13-15].

Le plus puissant, le plus virulent et le plus sanglant de ses serviteurs est présenté prophétiquement comme une *petite corne, qui martyrisera, spoliera et tuera*, le peuple de Dieu. Sa mission sera en outre d'essayer de changer les temps et la loi [Daniel 7 versets 23-27].

Nous découvrirons comment les plans que le diable a fomentés en vue de retirer des mains du peuple de Dieu ces deux armes puissantes que sont la loi et les temps – ces temps qui nous le verrons, sont en fait ceux de la prophétie – se sont pleinement réalisés par l'entremise de son puissant serviteur appeler la petite corne.

Les attaques de cet être inique ont pour objectif de rendre inapte le peuple de Dieu à être avec Jésus à son retour. Pour le comprendre, il faut avant tout savoir que ce peuple que Christ revient chercher, c'est l'Église du reste. Les points faisant reconnaître ses membres sont qu'ils gardent les commandements du Seigneur (*donc sa Sainte loi*) et qu'ils ont le témoignage de Jésus (*l'esprit de prophétie*).

Nous découvrirons comment l'observation ou non de la loi de Dieu scellera un peuple pour Dieu et un autre pour le démon.

Nous découvrirons aussi comment la loi et la grâce sont complémentaires, elles sont appelées par le Seigneur à subsister au sein de son peuple fidèle. Une fois ces bases établies, nous poursuivrons notre voyage en terre sainte, mais nous ferons un autre type de halte :

Nous nous arrêterons sur les trois jours et les trois nuits les plus importants de toute l'histoire de l'humanité. Sans eux, nul ne serait sauvé ! Pour ce faire, nous irons au pied de la croix sanglante de Christ à Golgotha, puis dans le tombeau du Roi des rois et nous finirons notre excursion avec la résurrection du Seigneur des seigneurs.

Au travers des textes historiques et prophétiques bibliques, nous allons découvrir le mystère se cachant derrière les trois jours et trois nuits où, tel Jonas dans le ventre de la baleine, Jésus-Christ a dû lui, demeurer au sein de la tombe.